



Journée internationale des droits de la femme

Comme chaque année, le 8 mars 2024 rendra hommage à celles qui en 1910, ont proposé l'instauration d'une journée dédiée aux femmes.

Il faudra attendre 1977, pour que les Nations Unies adoptent une résolution incitant ses pays membres à célébrer cette journée.

Près de 50 ans après cette résolution, le chemin à parcourir reste encore long.

Depuis le 4 mars 2024, notre ministère compte trois femmes à la tête de trois des cinq directions qui lui sont rattachées.

Cette situation exceptionnelle ne doit cependant pas masquer que l'accès des femmes aux emplois à responsabilité reste limité dans la fonction publique.

La loi du 19 juillet 2023 est venue apporter une évolution notable dans ce domaine.

Toutefois, l'accès aux catégories des corps intermédiaires, notamment ceux des catégories B et A, au profit des femmes doit aussi être favorisé.

Donner aux femmes les moyens d'évoluer dans leur carrière, c'est contribuer à réduire les inégalités salariales.

Ces inégalités salariales se retrouvent dans les écarts de rémunérations qui restent marqués entre les femmes et les hommes tant dans le secteur privé que public.

Ainsi, dans la fonction publique l'écart de rémunération, même s'il est plus faible que dans le privé, avoisine les 10 %.

Les inégalités de revenus résultent des mentalités encore fortes attribuant à la femme le rôle de s'occuper des enfants et du foyer lui laissant ainsi moins de temps pour se consacrer à sa carrière professionnelle.

Malgré le congé paternité qui a été porté à 25 jours depuis le 1^{er} juillet 2021, on observe que la charge de la garde des enfants malades reste très majoritairement assumée par les femmes (71%).

De même, une femme sur deux réduit son temps de travail en exerçant son activité à temps partiel dans le mois suivant la naissance de son enfant alors qu'une minorité d'hommes a fait ce choix.

Pour [la CFTC](#), la journée des droits de la femme, ce n'est pas seulement le 8 mars.

Plus que jamais, l'égalité entre les femmes et les hommes se construit tous les jours de l'année.

[La CFTC](#) demande la mise en place de mesures pour permettre aux personnels féminins de dérouler une carrière similaire à leurs collègues masculins.

Pour y parvenir, [la CFTC](#) propose la possibilité pour les femmes de bénéficier d'une majoration des autorisations d'absence pour préparer les concours mais aussi de critères d'affectation prioritaires suite à leur réussite aux concours.

[La CFTC](#) poursuit le combat initié par les femmes du début du XX^{ème} siècle

[Ensemble, réduisons les inégalités promotionnelles et salariales.](#)